

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

- 1 FEV. 2016

Service Courrier

SYNDICAT MIXTE DU SCOT

Comité Syndical du 19 janvier 2016

DÉLIBERATION N°2016-1-1

Avis sur le PLU de DAMBENOIS

L'an deux mille seize, le 19 janvier à 17h30, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

ÉTAIENT PRESENTS

Membres Titulaires:

M. Jean-Marie HERZOG, CAB – M. Jacques BONIN, CAB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAB – M. Roger LAUQUIN, CAB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAB – Mme Pascale CHAGUÉ, CAB – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Pierre REY, CCTB – M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS – M. Christian CODDET, CCHS – M. Erwin MORGAT, CCPSV

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSES

Membres Titulaires:

M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAB – Mme Françoise RAVEY, CAB – M. Pierre-Jérôme COLLARD, CAB – M. Brice MICHEL, CAB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAB – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Robert NATALE, CCST – Mme Monique DINET, CCST – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Michel NARDIN, CCTB – M. René ZAPPINI, CCPSV

ÉTAIENT EGALEMENT PRESENTS

M. Jacques BONIGEN, DDT - M. Bruno VIDALIE, AUTB - Anne-Sophie PEUREUX, AUTB - Dominique BRIGAND, AUTB

Pouvoirs:

M. Bernard LIAIS, CCST: pouvoir à M. Jean-Louis HOTTLET, CCST M. Brice MICHEL, CAB: pouvoir à Mme Pascale CHAGUÉ, CAB Titulaires:

12

Suppléant : Pouvoirs :

2

Soit 12 présents, le comité syndical étant composé de 23 membres.

La convocation a été légalement adressée le 5 janvier 2016.

PREAMBULE

Le projet de PLU de la commune de Dambenois a été arrêté par délibération du conseil municipal en date du 21 octobre 2015.

La Commune soumet ce document pour avis au syndicat mixte du SCoT, bien que la loi ne l'y oblige pas.

En effet, Dambenois est limitrophe de notre département car voisine des communes de Bourogne et Trévenans.

Elle est recouverte par le SCoT du Pays de Montbéliard approuvé par le Conseil de Pays de Montbéliard Agglomération le 22 mai 2006.

A ce titre, il est intéressant pour notre syndicat de connaître les projets de développement et d'aménagement des territoires voisins.

Le SCoT de PMA comprend 29 communes, elles-mêmes organisées autour de trois identités complémentaires qui constituent des espaces géographiques homogènes que le SCoT vise à conforter :

- un cœur d'agglomération dense,
- des bourgs dans les vallées et
- un réseau de villages.

Dambenois appartient au réseau de villages (Plateau de Brognard).

Le SCoT est actuellement en cours de révision dans une optique d'élargissement de son périmètre et de mise en conformité vis-à-vis du contexte législatif (Loi Grenelle).

Par ailleurs, la commune est concernée par le Programme local de l'habitat (PLH 2014-2019) adopté par PMA en février 2014, et par un plan de déplacement urbain (PDU).

LES OBJECTIFS DE LA REVISION DU PLU DE DAMBENOIS

Le 9 février 2012, par délibération, le conseil municipal de Dambenois a décidé de prescrire révision de son document d'urbanisme, avec pour objectifs de :

- réactualiser le document d'urbanisme approuvé en 2002 et dont le projet de développement ne répond plus aux attentes contemporaines de la commune,
- adapter le PLU aux nouvelles exigences légales et environnementales,

- adapter le PLU aux évolutions du contexte communal, notamment le développement de l'Espace Médian situé à proximité de Dambenois,
- développer un projet pour les 15 prochaines années, en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

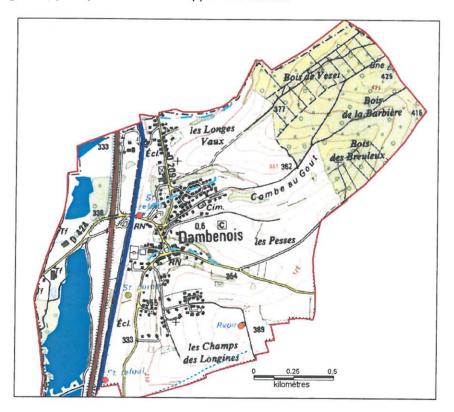
I- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA COMMUNE

Implanté au nord de l'agglomération du Pays de Montbéliard (117 015 habitants), Dambenois appartient au canton d'Etupes et fait partie de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle, bassin de vie de plus de 300 000 habitants.

Elle fait partie du réseau des « villages du plateau », lesquels sont soumis à une forte pression foncière, qui s'explique notamment par leur caractère « rural » et leur proximité avec les grandes infrastructures de transport.

D'une superficie de 328 hectares, Dambenois est traversé par trois axes de communication :

- l'autoroute A36, axe majeur qui relie Belfort à Besançon,
- la RD 424 qui va de Nommay à l'ouest, à Brognard au sud,
- la RD 209, qui relie Trévenans (au Nord) et Allenjoie (à l'Est), via le plateau agricole, principal axe de développement urbain.



Une population en hausse

Au 1^{er} janvier 2012, Dambenois compte 775 habitants et connaît une augmentation de sa population depuis quatre décennies.

Cette commune bénéficie d'une position stratégique au cœur de l'Aire urbaine : accessibilité à l'A36 et à la N1019, proximité avec les pôles économiques et les nouveaux équipements de l'Aire urbaine (gare TGV, futur hôpital, Jonxion...).

Ce positionnement lui confère une certaine attractivité, qui contraste avec les communes de Montbéliard, Audincourt, Valentigney, Sochaux et Bethoncourt, qui voient leur population diminuer.

La maison individuelle domine le marché de la construction (267 maisons contre 20 appartements)

En 2011, Dambenois comptait 288 logements. 92 % des résidences sont occupées par leur propriétaire. Le locatif représente seulement 8 % des logements et l'offre de logement locatif social est inexistante.

Pour information, le parc intercommunal est plus diversifié, avec 57 % de propriétaires et un parc social qui représente 24 %.

Economie et emplois

En 2012, la commune compte 375 actifs ayant un emploi et résidant dans le village. Seuls 7 % d'entre eux travaillent dans la commune, les autres travaillant ailleurs dans le Doubs (63 %) ou dans un autre département (27 %).

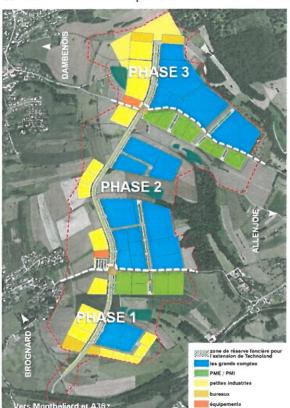
51 emplois sont proposés sur le territoire communal.

La comme accueille sur son territoire une zone d'activités "Le Grand Parcours", située en limite avec la commune de Nommay. Cette zone concentre l'essentiel des activités artisanales de la commune. Cependant, les possibilités de développement des entreprises sont fortement limitées par le PPRi de la Savoureuse.

Les commerces alimentaires de proximité ont disparu.

En raison de son caractère essentiellement résidentiel, la commune est dépendante des pôles urbains de Belfort et Montbéliard. Cette situation explique également le faible nombre d'emplois présents sur la commune.

L'arrivée prochaine du parc d'activités Technoland 2 sur une partie du territoire communal aura une répercussion sur l'activité économique de la commune.



En raison de sa proximité avec les usines PSA, Technoland 2 accueillera des entreprises tournées plutôt vers des industries en lien avec le développement technologique de l'automobile.

Son aire d'influence se développera sur les départements du Doubs et du territoire de Belfort, voire jusqu'en Suisse. La zone d'aménagement se trouve sur les trois communes, de Brognard, d'Allenjoie et de Dambenois. Le périmètre de la ZAC délimite une surface d'environ 177 hectares, dont 29,9 hectares sur Dambenois.

L'ambition du parc d'activités de Technoland 2 est d'attirer des entreprises actives sur des créneaux innovants.

L'aménagement de ce parc d'activités se décompose en trois phases d'aménagement et de commercialisation successives.

La phase 1 concerne le sud du secteur et a été initié en 2009. Dambenois est concerné par la troisième et dernière phase, dont les travaux n'ont pas encore débutés.

Malgré l'absence de siège d'exploitation, Dambenois est une commune périurbaine où l'agriculture est encore bien présente. Les parcelles sont exploitées par des agriculteurs des communes proches.

La superficie utilisée par l'agriculture est d'environ 127 hectares (dont 99 hectares déclarés dans le cadre de la politique agricole), soit environ 39 % de la surface de la commune.

Quatre exploitations extérieures exploitent la totalité de la SAU communale. Le recensement 2010 fait état d'une exploitation non professionnelle.

Environnement et paysages

Les espaces bâtis de la commune de Dambenois se caractérisent par un développement urbain linéaire, appuyé sur l'axe principal de la RD 209 qui a présidé à la structuration de l'ancien village. La logique de développement relativement « lâche » s'est organisée selon cette ligne de croissance, sans connecter les voies entre elles.

L'urbanisation qui s'est réalisée de façon spontanée a conduit à la constitution d'un tissu par « poches pavillonnaires », déconnectées du centre ancien, ainsi qu'à la constitution de « dents creuses » de tailles variées, notamment dans le bâti plus diffus.

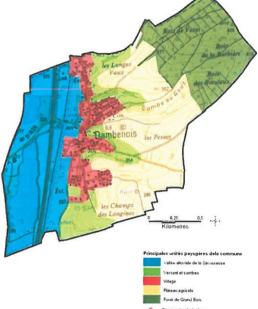
Le territoire communal compte de nombreux espaces naturels reconnus au SCoT pour leur valeur écologique, parmi lesquels :

- l'Espace Naturel Remarquable des « Grands Champs »,
- une forte présence de la forêt (massif du Grand Bois qui dépasse les limites communales), qui représente 20 % du ban communal,
- la vallée de la Savoureuse qui génère des contraintes: zones humides et inondations,
- l'agriculture qui entretient les paysages et favorise les ouvertures paysagères ainsi que les espaces tampon,
- des jardins et des vergers qui participent à l'identité paysagère et contribuent à l'intégration du bâti.

La commune de Dambenois compte 3 plans d'eau, tous artificiels. Il s'agit, comme pour Brognard, d'anciennes zones d'extraction de granulats (alluvions récentes de la Savoureuse) qui ont donné lieu à des ballastières.

Ces espaces sont aujourd'hui exploités par des activités de loisirs (pêche, ski nautique, etc.). Cette vocation est bien marquée à Dambenois, pour ce qui concerne le plus grand étang, au sud de la RD 424 en bordure de l'A36.

Le canal de la Haute Saône contribue également au fonctionnement écologique lié à la vallée de la Savoureuse, en tant que milieu stagnant. En revanche, la ripisylve y est de moindre qualité.



II- LE PROJET DE PLU

Consommation foncière

L'artificialisation a augmenté de 7 % (3,7 hectares) entre 2000 et 2010. Elle plafonne en dessous de 20 % de la surface communale. Cette progression de l'espace artificiel est essentiellement liée à la réalisation de lotissements.

Capacité de densification dans l'emprise urbaine

Les disponibilités foncières au sein de l'emprise urbaine du village représentent un peu plus de 5,4 hectares.

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

1- Maîtriser l'attractivité de Dambenois

Accueillir une nouvelle population

La commune de Dambenois ambitionne l'installation de 130 nouveaux habitants pour atteindre ainsi le palier des 900 villageois.

Cet objectif prend en considération à la fois l'attractivité résidentielle inhérente à la commune depuis 40 ans dans l'agglomération de Montbéliard, mais aussi une volonté municipale de conserver une croissance modérée (0,8% par an) afin d'éviter de profonds bouleversements dans les équilibres communaux.

Pour ce faire, Dambenois entend poursuivre un rythme de construction de 6 logements par an (soit 114 logements supplémentaires à l'horizon 2030).

Ce rythme moyen permet d'être en adéquation avec le PLH, qui préconise la construction de 5 à 7 logements par an pour la commune de Dambenois.

L'objectif de mise sur le marché de 114 logements à partir de 2011 est à réviser en prenant en compte les 27 logements construits ou en cour de construction depuis cette date.

Ainsi, l'objectif de construction pour la période 2016 - 2030 s'élève à 87 logements.

Renforcer les dynamiques économiques

En se réservant la possibilité d'accueillir un développement commercial de proximité pour répondre aux besoins premiers de ses administrés au cœur même de son centre-villageois et le long de son artère structurante (RD 209).

En encourageant l'implantation d'entreprises dans la zone d'activités de Technoland II en partie Est de la commune.

En faisant de l'aire d'autoroute de l'A36 une vitrine de l'agglomération de Montbéliard, un point d'accroche pour capter les potentiels touristiques dans la zone des étangs déjà valorisée pour les loisirs et le tourisme de proximité.

En pérennisant la zone d'activités du Grand Parcours et en la valorisant par son effet vitrine sur son environnement de la vallée de la Savoureuse.

Développer la qualité et les maillages des espaces publics

Le déploiement récent des grands équipements d'Aire urbaine à proximité de Dambenois engendrent et vont engendrer davantage de flux de circulation sur la RD 209, obligeant les élus à aménager les 4 entrées du village.

L'agglomération porte actuellement une réflexion sur la réorganisation complète de son réseau de transports en commun à court terme. L'enjeu pour Dambenois est de pouvoir limiter l'impact du transit en prenant en compte, dans ce nouveau réseau, les développements et les dessertes de Technoland II et de du futur hôpital de l'espace médian.

Le réaménagement des espaces publics du centre-village est le second maillon de l'action globale.

La commune souhaite poursuivre le développement de connexions douces entre le village urbanisé et les grands éléments naturels qui l'entourent, ainsi qu'entre les quartiers.

2- Préserver l'identité rurale du village

Conserver l'écrin paysager naturel, écologique et rural

Le conseil municipal défend ainsi les éléments naturels structurants qui enrichissent le paysage de Dambenois : espace forestier, les étangs, les terres arables, qui associées aux arbres remarquables et aux vergers, participent au maintien de l'identité rurale.

Cette démarche de préservation paysagère contribue à entretenir les axes de développement et de déplacement de la faune et la flore (corridors écologiques). Les enjeux écologiques, environnementaux et paysagers sont particulièrement déterminants dans deux espaces : l'Espace Naturel Remarquable des « Grands Champs » et la plaine inondable des étangs de la Savoureuse.

Maîtriser le paysage urbain

La commune privilégie le renouvellement urbain (construction au sein du tissu urbain existant) aux extensions.

A l'inverse des dynamiques précédentes régissant l'étalement urbain de Dambenois (artificialisation des sols moyenne de 0,37 hectare par an entre 2000 et 2010), le conseil municipal choisit une progression maximale de la part d'artificialisation de 8 % d'ici 2030 (hors Technoland II et pour une progression démographique de 16 %), soit un rythme moyen d'artificialisation des sols de 0,23 hectare par an.

La commune veut poursuivre sa politique de développement en :

- Privilégiant l'habitat pavillonnaire dans les extensions urbaines,
- Densifiant les secteurs centraux et en y proposant de l'habitat intermédiaire,
- Valorisant les éléments les plus identitaires de son patrimoine, tels que les fermes traditionnelles, fontaines ou certaines constructions du bâti ancien.

Réduire les risques et lutter contre les nuisances

Notamment les nuisances phoniques dues au trafic autoroutier.

Le projet de développement au regard du SCoT de PMA

1^{ère} orientation du SCoT : un équilibre entre les secteurs en renouvellement (espaces déjà urbanisés) et les secteurs en extension (espaces agricoles ou naturels).

2^{ème} orientation du SCoT : des minima en termes de densité de construction de nouveaux logements selon leur localisation dans le centre ou la périphérie de la commune.

Concernant le réseau des villages :

Extension et renouvellement

Réseau de villages		
Extension	70% maximum	
Renouvellement	30% minimum	

Cela signifie que pour Dambenois, la construction des 87 logements supplémentaires se répartira de la manière suivante :

Dambenois		
Extension	61 logts maximum	
Renouvellement	26 logts minimum	

Densités

En conséquence, pour satisfaire les objectifs de densité, les PLU des villages doivent retenir les valeurs suivantes : »

Densités imposées par village (logts/ha)		
Périphérie	Entre 10 et 30	
Centre	Entre 20 et 35	

Les besoins fonciers

Besoins logements		Densités SCoT	Besoins fonciers pour 114 logements	
Extension	61 logts	Entre 10 et 30 logts/an	Entre 2 et 6,1 ha	
Renouvellement	26 logts	Entre 20 et 35 logts/an	Entre 0,7 et 1,3 ha	
TOTAL	87 logts		Entre 2,7 et 7,4 ha	

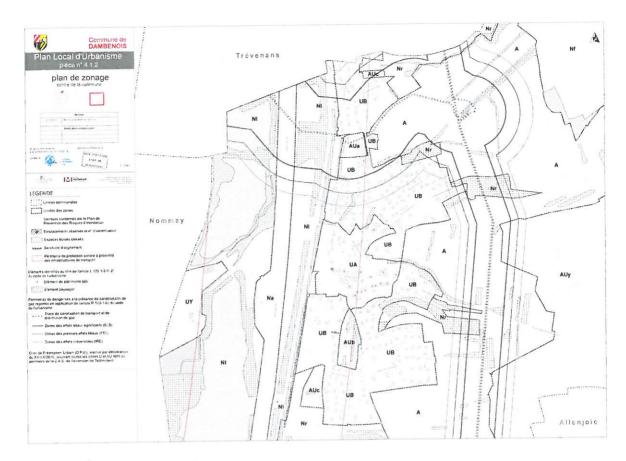
En tenant compte d'un pourcentage de 20 % concernant les VRD, les besoins en fonciers bruts peuvent être évalués entre 3,2 et 9 hectares.

Enfin, en tenant compte d'un pourcentage de rétention foncière de 20 %, ces besoins fonciers bruts sont évalués entre 3,9 et 10,8 hectares.

	Surface brute		Besoins fonciers bruts =	
	Besoins fonciers (cf. tableau précédent)	+ 20 % VRD	total surface brute + rétention foncière	
Extension	Entre 2 et 6,1 ha	Entre 2,4 et 7,3 ha	Entre 2,9 et 8,8 ha	
Renouvellement	Entre 0,7 et 1,3 ha	Entre 0,8 et 1,7 ha	Entre 1 et 2 ha	
TOTAL		Entre 3,2 et 9 ha	Entre 3,9 et 10,8 ha	

Traduction graphique

	PLU 2002/2006 Surface en ha		PLU 2015	
	37,7		44,4	
Zones	UA	3	110	7.0
Urbaines	Uap	2,3	UA	7,9
mixtes	UD	16,3	LID	26.5
	UE		UB	36,5
	9,5		3	,6
Zones à	AUd1	1,4	AUa	0,8
urbaniser	AUd2	2,8	AUb	1,5
arbarnser	AUd3	1,5	AUc	1,3
	AUe	3,8		
Zones	46,4		33,8	
urbaines	UY	3,9	LIN	2.0
spécialisées	UY1	12,9	UY	3,9
specialisees	AUY	29,6	AUy	29,9
	235,5		247,2	
	Α	77	А	77,3
Zones naturelles	N1	66,1	Nf	67,3
	N2	48,2	- NI	
	N4	16,2		63,8
	N3	28	Nr	26,7
			Na	12,1
Superficie communale	329,2			



Éléments de synthèse

- Dambenois, commune de l'espace médian, limitrophe du Territoire de Belfort ;
- Un développement futur (3,6 ha de zones à urbaniser et plus de 4ha de disponibles dans l'emprise urbaine), qui s'inscrit dans le respect des orientations générales du SCoT de PMA;
- Un rôle économique important avec la présence de Technoland 2, zone d'activités de 30 ha.

Le comité syndical, après en avoir débattu, donne un avis favorable au projet de PLU de la commune de DAMBNOIS.

Votants:

14

Voix pour :

14

Voix contre:

0

Pour extrait certifié conforme Belfort, le 28 janvier 2016

Le Président, Jean-Marie HERZOG.

JA7

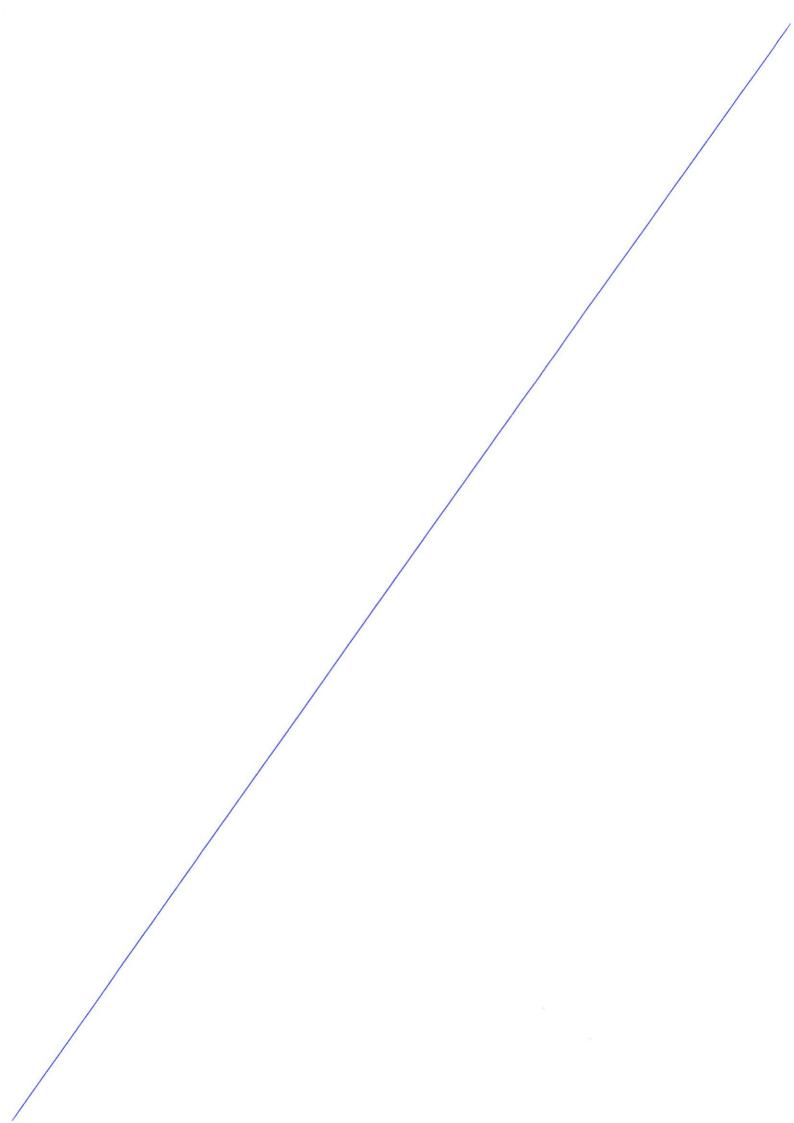
ACTE RENDU EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture

Affiché le 28 janvier 2016 au siège du Syndicat Mixte du SCoT.

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

- 1 FEV. 2016

Service Courrier





PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

- 1 FEV. 2016

Service Courrier

SYNDICAT MIXTE DU SCOT

Comité Syndical du 19 janvier 2016

DÉLIBERATION N°2016-1-2

Renouvellement de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Territoire de Belfort (CDNPS)

L'an deux mille seize, le 19 janvier à 17h30, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

ÉTAIENT PRESENTS

Membres Titulaires:

M. Jean-Marie HERZOG, CAB – M. Jacques BONIN, CAB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAB – M. Roger LAUQUIN, CAB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAB – Mme Pascale CHAGUÉ, CAB – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Pierre REY, CCTB – M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS – M. Christian CODDET, CCHS – M. Erwin MORGAT, CCPSV

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSES

Membres Titulaires:

M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAB – Mme Françoise RAVEY, CAB – M. Pierre-Jérôme COLLARD, CAB – M. Brice MICHEL, CAB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAB – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Robert NATALE, CCST – Mme Monique DINET, CCST – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Michel NARDIN, CCTB – M. René ZAPPINI, CCPSV

ÉTAIENT EGALEMENT PRESENTS

M. Jacques BONIGEN, DDT – M. Bruno VIDALIE, AUTB – Anne-Sophie PEUREUX, AUTB – Dominique BRIGAND, AUTB

Pouvoirs:

M. Bernard LIAIS, CCST : pouvoir à M. Jean-Louis HOTTLET, CCST M. Brice MICHEL, CAB : pouvoir à Mme Pascale CHAGUÉ, CAB

12 Titulaires: Suppléant : 2 Pouvoirs:

Soit 12 présents, le comité syndical étant composé de 23 membres.

La convocation a été légalement adressée le 5 janvier 2016.

...

Cette commission concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

Elle se compose de cinq formations spécialisées :

- La formation des carrières,
- La formation des sites et paysages,
- La formation de la faune sauvage captive,
- La formation de la publicité,
- La formation de la nature.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2013-0002 du 11 janvier 2013, un représentant du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) siège au sein de 2ème collège (représentants élus des collectivités territoriales et d'établissement publics de coopération intercommunale) des formations spécialisées dites « de la nature », « des sites et paysages », « de la publicité » et « des carrières ».

Le mandat des membres de la CDNPS arrivera à expiration le 10 janvier 2016.

Afin de permettre à la préfecture de procéder au renouvellement de cette instance, le comité syndical doit confirmer les désignations ou désigner de nouveaux représentants.

Actuellement, M. Jean-Marie HERZOG, président du SCoT siège comme membre titulaire et Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES comme suppléante.

Le comité syndical, décide à l'unanimité de renouveler les représentants désignés ci-dessus, dans leurs fonctions respectives.

Votants:

14

Voix pour :

14

Voix contre:

0

Pour extrait certifié conforme Belfort, le 28 janvier 2016

Le Président, Jean-Marie HERZOG. **ACTE RENDU EXECUTOIRE** après dépôt en Préfecture

Affiché le 28 janvier 2016 au siège du Syndicat Mixte du SCoT.

PREFECTURE OU TERRITOIRE DE BELFORT

-1 FEV. 2016

Service Courrier